



RÉSEAU CANADIEN  
D'INNOVATION EN  
ALIMENTATION



## FONDS PANCANADIEN POUR L'ALIMENTATION DURABLE

Présenté par: **Alexandra Barlow**  
Vice-présidente, programmes  
Réseau canadien d'innovation alimentaire

# Qui nous sommes



Le Réseau canadien d'innovation en alimentation (RCIA) a créé la communauté d'entreprises en alimentation la plus dynamique et la plus engagée du pays. Nos membres proviennent des quatre coins du monde et représentent tous les maillons de la chaîne de valeur alimentaire.



Nous finançons des projets transformateurs dans le domaine des technologies alimentaires, favorisons la collaboration et faisons le nécessaire pour créer une communauté florissante de professionnels œuvrant dans le secteur des aliments et des boissons.

## Trois choses que vous devez savoir à propos du RCIA



Nos membres misent sur l'utilisation de l'innovation pour développer les entreprises de fabrication de produits alimentaires, de services alimentaires et de vente au détail de produits alimentaires.

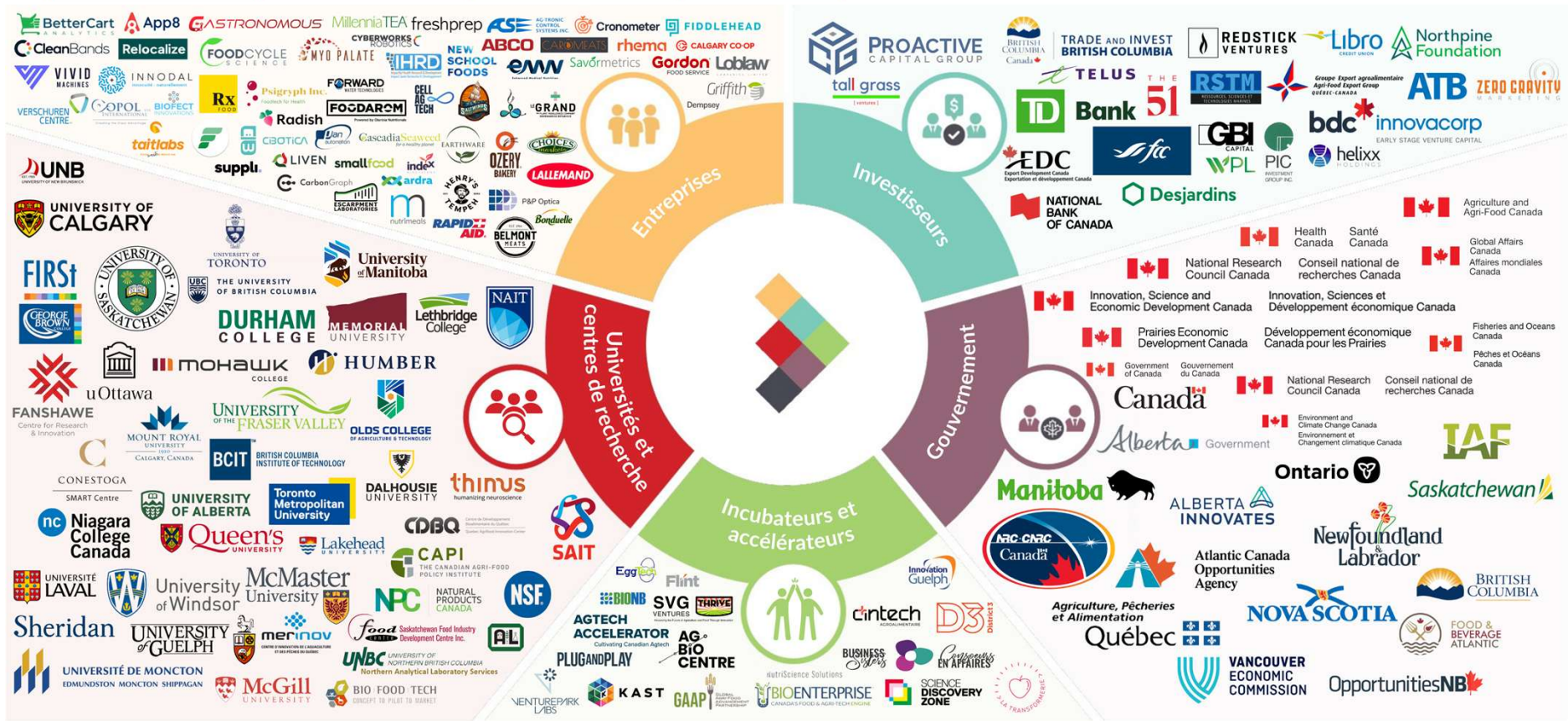


Nous mettons nos membres en contact avec de nouvelles idées, opportunités et technologies afin d'accroître la collaboration et de positionner le Canada en tant que chef de file mondial de l'innovation en alimentation.



Notre équipe est répartie sur l'ensemble du territoire canadien et apporte son soutien en matière d'innovation à toutes les régions, à tous types de produits et à tous les types d'entreprises travaillant en aval des activités fermières jusqu'à l'assiette des consommateurs et consommatrices.

# Voici quelques-uns de nos membres



Le Programme a été créé grâce au soutien du Programme des technologies propres en agriculture – volet Accélérateur de recherche et d'innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Nous sommes heureux de bénéficier de leur soutien pour créer cette occasion de financement unique destinée aux PME canadiennes des technologies alimentaires qui développent des solutions de technologies propres novatrices pour les secteurs de la fabrication et de la distribution alimentaires.



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada



## Fonds pancanadien – Aperçu du programme

	Spark	Impact
<b>Financement</b>	Jusqu'à 100 000 \$	250 000 \$ à 1 M\$ (préférence pour 250 000 \$ à 500 000 \$)
<b>Processus</b>	Demande en une seule phase	Deux phases : DI → demande complète
<b>Calendrier</b>	Ouvert maintenant; demandes acceptées jusqu'au 15 juillet 2026. Décisions dans les 60 jours.	DI à remettre le 26 juin 2026. Délais de réponse – DI : 30 à 45 jours; demande complète : 4 à 6 semaines.
<b>Début/fin du projet</b>	Dans les 60 jours suivant la clôture; tous les projets doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2027.	Date de début la plus hâtive : 1er octobre 2026. Tous les projets doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2027.
<b>Modalités de financement</b>	Subvention de 50 % (par remboursement); cumul jusqu'à 75 % avec d'autres sources gouvernementales	Subvention de 50 % (par remboursement); cumul jusqu'à 75 % avec d'autres sources gouvernementales



# Qui peut présenter une demande – admissibilité

## VOUS DEVEZ ÊTRE

- Une **PME canadienne des technologies alimentaires** – moins de 50 M\$ de revenus, moins de 499 ETP
- **Constituée en société depuis au moins 1 an** au moment de la demande
- Le **concepteur et propriétaire de la PI** – et non un titulaire de licence, un adopteur ou un client de la technologie d'une autre entité
- En mesure de **financer le projet** (le RCIA rembourse; vous avancez d'abord 100 % des coûts)
- Un **membre du RCIA** (adhésion gratuite à [cfin-rcia.ca](http://cfin-rcia.ca))


Les entreprises en démarrage sans revenus sont invitées à présenter une demande.

## VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE SI

- Vous êtes actuellement le **demandeur principal d'un projet du RCIA en cours**
- Vous êtes un organisme sans but lucratif financé par des fonds publics, une société d'État ou un ministère
- Votre projet est principalement **de niveau agricole ou fermier** – il doit se situer en aval de la ferme (transformation ou distribution)
- Votre PI est **acquise sous licence d'un tiers** ou d'une entité étrangère

### DOCUMENTS FINANCIERS REQUIS

Nous voulons constater que vous avez au minimum votre part du projet sécurisée. Idéalement, nous recevons 2 années d'états financiers (audités, mission d'examen ou avis au lecteur). Sinon : feuille de modalités, relevé bancaire + lettre démontrant votre situation financière.



## Quels types de projets le RCIA finance-t-il?

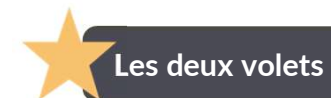
Le RCIA finance des projets de recherche, de développement et de démonstration.

Pour le Fonds pancanadien pour l'alimentation durable, nous souhaitons soutenir le déploiement de technologies propres dans les activités de transformation ou de distribution alimentaires uniquement.

Les projets idéaux sont menés par des innovateurs disposant d'un partenaire pilote prêt à servir de site d'essai.

Cela signifie que tous les projets doivent comporter de la recherche et du développement aux niveaux de maturité technologique (NMT) 4 à 7. Les projets comprenant des composantes de NMT 8 et 9 ne seront pris en considération que s'ils font partie d'un projet qui inclut également un NMT 1 à 7.

# Projets admissibles



## LES PROJETS DOIVENT

- Commencer à un **NMT de 4-5 minimum**, viser le **NMT 8** à l'achèvement du projet
- Démontrer une **nouveauté dans un contexte de transformation ou de distribution alimentaires** – soit un premier déploiement commercial, soit une première application d'une technologie éprouvée ailleurs
- Porter sur des **solutions destinées uniquement à la transformation et à la distribution alimentaires**. Aucun projet agricole, de services alimentaires ou de restauration.
- Être achevé d'ici le **31 décembre 2027**

## DOMAINES PRIORITAIRES

Logistique et distribution

Réfrigération et chaîne du froid

Déchets et économie circulaire

Mesure, surveillance et intelligence

Nouvelles technologies de transformation

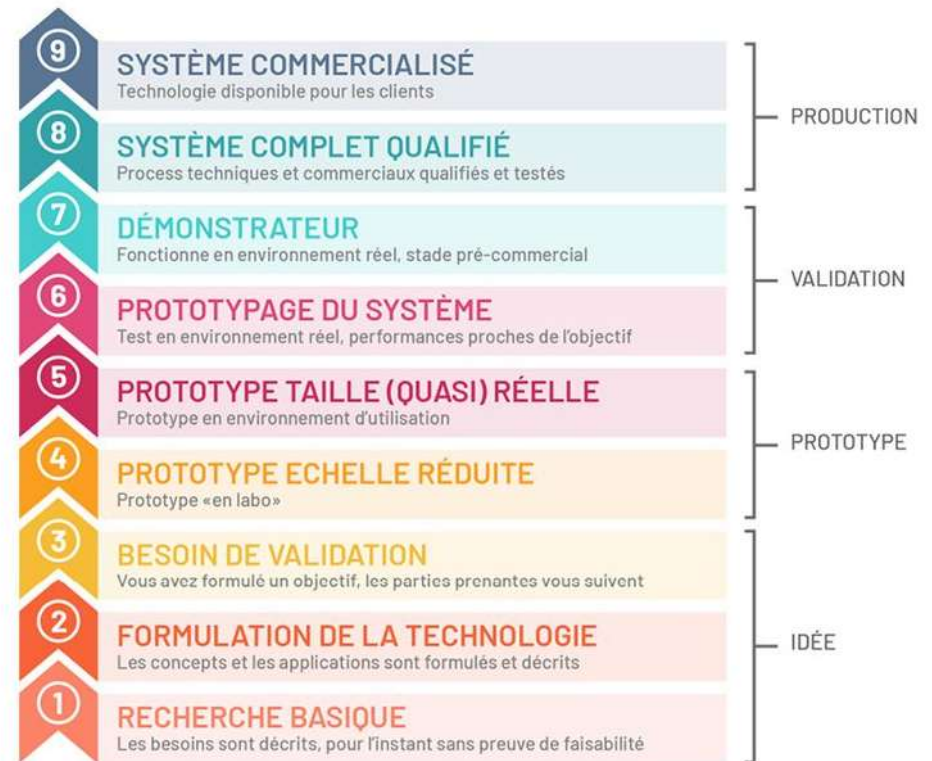
Eau et eaux usées

Décarbonation de l'énergie et de la chaleur

Les technologies déjà couramment utilisées dans le secteur des aliments et boissons (p. ex. modernisations d'éclairage standard, énergie solaire conventionnelle) ne sont pas admissibles, sauf si elles sont intégrées à un système réellement novateur.

# Niveaux de maturité technologique

Le RCIA finance la R-D aux NMT 4 à 7 – le Fonds pancanadien pour l'alimentation durable vise des projets qui comprendront des activités de NMT 7 et qui, idéalement, se termineront au NMT 8.



# Coûts admissibles et non admissibles

## CATÉGORIES DE COÛTS ADMISSIBLES

- Main-d'œuvre directe (personnel technique; appuyée par feuilles de temps + bulletins de paie)
- Sous-traitants et consultants
- Matériaux directs (consommés dans le projet)
- Équipement (immobilisations; des restrictions s'appliquent après le projet)
- Autres coûts directs – expédition, déplacements admissibles selon la Directive sur les voyages d'AAC

## NON ADMISSIBLES

- Activités de vente, de marketing et de commercialisation
- Administration générale, finances, main-d'œuvre RH
- Certifications de sécurité ou de salubrité des aliments
- Divertissement, alcool, pourboires
- Coût de préparation de la demande ou des réclamations
- Coûts en nature
- Coûts déjà entièrement financés par un autre programme (chevauchement >50 %)

### IMMOBILISATIONS (>25 000 \$)

Les immobilisations (équipement) sont admissibles, mais assujetties à des restrictions de cession/d'utilisation jusqu'au 31 mars 2028. L'approbation du RCIA est requise pour toute vente ou tout changement d'usage durant cette période.

## Qu'en est-il du cumul?

---

Oui, le cumul jusqu'à 75 % des coûts admissibles du projet est permis. Toutefois, les demandeurs doivent indiquer les autres programmes de soutien gouvernemental qu'ils mobilisent pour leur projet.

Les programmes financés par l'ACT-ARI ne peuvent pas être cumulés.

Les crédits de RS&DE ne comptent pas dans la limite de 75 %.

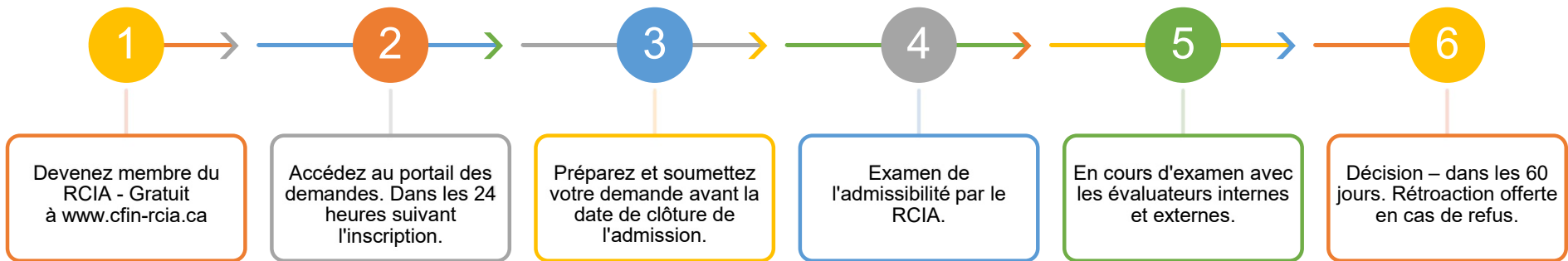


**Les demandeurs souhaitant cumuler sont invités à communiquer avec le RCIA pour en discuter.**



## Processus de demande: volet Étincelle

# Étincelle – jusqu'à 100 000 \$ de financement



## SECTIONS DE LA DEMANDE

**S1** – Aperçu du projet (titre, dates, personne-ressource)

**S2** – Aperçu du demandeur (profil d'entreprise)

**S3** – Détails du site de démonstration et des installations (500 mots)

**S4** – Questions de la demande (voir diapositive 8)

**S5** – Calculateur d'impact environnemental (Excel obligatoire)

**S6** – Budget, prévision trimestrielle des dépenses, plan de travail

**S7** – Documents à l'appui + états financiers

Un site pilote confirmé obtient la note maximale à la section 3.  
Pas encore confirmé? Décrivez le type d'installation visé et l'état des discussions.

# Questions de la demande et évaluation



- **L'argumentaire (750 mots)** : Problème dans la transformation/distribution alimentaire, avantage technique, améliorations mesurables, valeur pour le client
- **Validation du NMT (500 mots)** : Preuves appuyant le NMT actuel, résultats d'essais, risques résiduels, parcours jusqu'au NMT 8
- **Objectifs du projet (500 mots)** : Objectifs techniques et commerciaux, jalons, indicateurs de réussite, risques
- **Budget et plan de travail** : Plan clair et dépenses cohérentes avec les autres réponses
- **Lieu du projet pilote** : Type d'installation visé. Un partenaire confirmé obtient la note maximale.
- **Calculateur d'impact** : Décrivez votre scénario de référence et votre scénario de projet, et présentez les impacts environnementaux de votre solution à l'aide de l'outil du RCIA.
- **Client cible (500 mots)** : Taille du marché, profil de l'acheteur, stratégie de mise en marché, comment le projet accélère l'adoption
- **Stratégie de PI (500 mots)** : Confirmation de la propriété de la PI, état de la protection, nouvelle PI générée, risques

Critères d'évaluation - Spark	Pointage
L'argumentaire	15
Validation du NMT	10
Objectifs du projet	10
Plan de travail du projet	8
Budget	7
Lieu du projet pilote	5
Calculateur d'impact	25
Client cible	12
Stratégie de PI	8
Pointage total	100

# Calendrier d'admission – Étincelle

- ❖ Ouverture des demandes : 28 mai 2026
- ❖ Date limite des demandes : 15 juillet 2026
- ❖ Avis aux participants : septembre 2026
- ❖ Les projets peuvent débuter dans les 60 jours suivant le 15 juillet 2026
  - ❖ Si vous choisissez de commencer avant l'annonce des résultats, c'est à vos propres risques.
- ❖ Les projets doivent être terminés dans un délai de 12 mois – aucun projet ne pouvant dépasser le 31 décembre 2027.



## Processus de demande – volet Impact

# Impact – jusqu'à 1 M\$ de financement



## SECTIONS DE LA DI (PHASE 1)

- **S1** – Aperçu du projet
- **S2** – Aperçu du demandeur
- **S3** – Site de démonstration et installations (500 mots)
- **S4** – L'argumentaire, validation du NMT, objectifs du projet et approche technique, profil de l'équipe, parcours commercial
- **S5** – Estimation de l'impact avec logique à l'appui (500 mots; pas encore de calculateur)
- **S6** – Budget préliminaire
- **S7** – Documents à l'appui + états financiers

## NOUVEAUTÉS À LA DEMANDE COMPLÈTE (PHASE 2)

- Les réponses de la DI sont **déverrouillées pour modification** – approfondissez, ne réécrivez pas
- **Lettre d'engagement du partenaire pilote confirmé** (obligatoire) – couvre l'accès au site, la contribution financière, la participation à la M&V
- **Question sur la stratégie de PI** ajoutée (incl. liberté d'exploitation)
- **Calculateur d'impact environnemental** (téléversement Excel obligatoire)
- Prévission trimestrielle complète des dépenses + **tableau des sources de financement**
- Plan de travail complet du projet (**min. 4 activités**)

# Questions de la DI Impact et évaluation



- **Lieu du projet pilote** : Type d'installation visé. Le partenaire n'a pas à être entièrement confirmé à cette étape.
- **L'argumentaire (750 mots)** : Défi opérationnel, avantage technique, améliorations de la performance, valeur pour le client
- **Validation du NMT (250 mots)** : Preuves, résultats d'essais, risques résiduels
- **Objectifs du projet et approche technique (500 mots)** : Objectifs, étapes techniques, défis (installation, intégration, salubrité des aliments), critères de réussite formulés comme des énoncés vérifiables
- **Profil de l'équipe (500 mots)** : Expérience des responsables techniques et de gestion, lacunes et façon d'y remédier
- **Parcours commercial (500 mots)** : Jalons jusqu'au NMT 8, clients cibles, relations existantes, obstacles à l'entrée
- **Estimation de l'impact (500 mots)** : Projections de haut niveau (GES, eau, déchets); hypothèses; logique de calcul. Calculateur pas encore requis.

Critères d'évaluation - DI Impact	Pointage
Partenaire pilote	5
L'argumentaire	20
Validation du NMT	10
Objectifs du projet et approche technique	10
Profil de l'équipe	10
Parcours commercial	15
Impact environnemental - ambition de l'impact projeté	15
Impact environnemental - qualité de la logique et de la méthodologie	15
<b>Pointage total</b>	<b>100</b>

L'impact environnemental est réparti sur deux critères totalisant 30 points – l'ambition et la qualité de la méthodologie sont évaluées séparément.

# Demande complète Impact et évaluation



## CE QUI EST ATTENDU À LA DEMANDE COMPLÈTE

- Approfondissez et étayez votre DI – ne reformulez pas et ne changez pas d'orientation en profondeur
- **Nouveau** : Lettre d'engagement du partenaire pilote confirmé (obligatoire)
- L'argumentaire et la validation du NMT mis à jour avec toute nouvelle donnée depuis la DI
- Objectifs du projet précisés et liés directement aux jalons du plan de travail
- Parcours commercial mis à jour montrant des progrès concrets (lettres d'intention, ententes signées, nouvelles discussions avec des clients)
- **Nouveau** : Stratégie de PI incluant l'évaluation de la liberté d'exploitation
- **Nouveau** : Calculateur d'impact environnemental rempli (Excel obligatoire)
- **Nouveau** : Prévision trimestrielle complète des dépenses et tableau des sources de financement
- **Nouveau** : Plan de travail complet (min. 4 activités avec NMT et résultats attendus)

Critères d'évaluation – demande complète Impact	Pointage
Engagement du partenaire	10
L'argumentaire	10
Validation du NMT	5
Objectifs du projet et approche technique	8
Profil de l'équipe	7
Parcours commercial	12
Stratégie de PI	8
Calculateur d'impact	30
Budget et plan de travail	10
<b>Pointage total</b>	<b>100</b>



## Date limite d'admission – Impact

- ❖ Ouverture de l'admission pour la déclaration d'intérêt : 28 mai 2026
- ❖ Date limite de la déclaration d'intérêt : 26 juin 2026
- ❖ Date limite de la demande complète : 21 août 2026
- ❖ Avis aux participants : septembre 2026
- ❖ Les projets peuvent indiquer une date de début au 1er octobre 2026.
- ❖ Tous les projets doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2027.





## Exigences du programme et soutiens



# Calculateur d'impact environnemental

## CE QUE C'EST

Un outil Excel obligatoire élaboré par Quinn+Partners au nom du RCIA. Il fournit un cadre normalisé pour quantifier les bénéfices environnementaux attendus en comparant un **scénario de référence** (aujourd'hui, sans votre technologie) à un **scénario de projet** (avec votre technologie).

## ONGLETS CLÉS

- ❖ Renseignements sur le projet
- ❖ Définition du projet et du scénario de référence
- ❖ Données du projet et du scénario de référence (noyau quantitatif)
- ❖ Considérations sur les données (hypothèses et sources)

## PRINCIPES CLÉS

- ❖ Utilisez des **données opérationnelles réelles** de votre site pilote dans la mesure du possible (factures de services publics, spécifications d'équipement, registres de production)
- ❖ **Documentez chaque hypothèse** explicitement dans les champs de notes
- ❖ Le scénario de référence et le scénario de projet doivent refléter **les mêmes installations, conditions et période** — les incohérences seront signalées
- ❖ Ne saisissez que les **impacts directs** — et non les effets en aval spéculatifs

## SOUTIEN APRÈS L'OCTROI

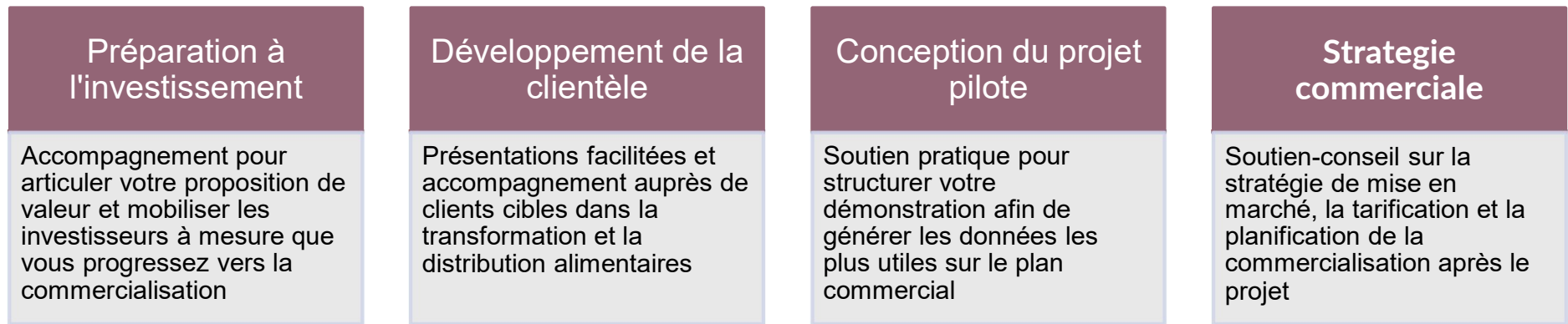
Le RCIA a retenu les services de Quinn+Partners pour offrir un soutien indépendant en mesure et vérification (M&V) à tous les projets financés — validation des données, examen des hypothèses et approbation indépendante des résultats finaux en matière de GES.



# Soutiens de l'accélérateur



Tous les bénéficiaires du Fonds pancanadien pour l'alimentation durable reçoivent un soutien sur mesure de type accélérateur par l'entremise de **BIN Canada** (Bioindustrial Innovation Canada), offert sans frais à titre d'avantage du programme.



**Le soutien est adapté au stade de chaque entreprise. Le RCIA collaborera avec chaque bénéficiaire dès le début du projet pour cerner les priorités.**

# Comment présenter une demande

## POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

- ❖ Adhérez gratuitement au RCIA à [cfin-rcia.ca](http://cfin-rcia.ca)
- ❖ Accès au portail activé en 24 heures : [cfin-rcia.smartsimple.ca](http://cfin-rcia.smartsimple.ca)
- ❖ Remplissez votre profil d'organisation à la première connexion
- ❖ Choisissez votre volet : **Étincelle** (jusqu'à 100 000 \$, une phase) ou **Impact** (250 000 \$ à 1 M\$, deux phases)
- ❖ Soumettez avant la date de clôture de l'admission (minuit, heure locale)

**Vous ne savez pas quel volet convient?** Faites votre propre choix selon la portée du projet, le besoin de financement et l'état de préparation. Communiquez avec nous pour en discuter.

## RESSOURCES CLÉS

**Guide du programme** disponible à [cfin-rcia.ca](http://cfin-rcia.ca) – indique l'ensemble des critères d'admissibilité, des catégories de coûts, des questions de la demande et des grilles d'évaluation pour chaque volet et chaque étape.

**Équipe des programmes du RCIA et directeurs régionaux de l'innovation**  
Écrivez à [innovation@cfin-rcia.ca](mailto:innovation@cfin-rcia.ca) pour discuter d'un projet.

# La touche humaine optimise les résultats des membres

Scientifique des produits alimentaires	Économiste	Bâtisseuse de la communauté	Spécialiste du développement des affaires	Créateur de nouvelles entreprises
				
 <b>Lavina Gully</b> Directrice principale de l'innovation	 <b>Hubba Khaton</b> Directrice régionale de l'innovation (Prairies)	 <b>Abigail Van Riesen</b> Directrice régionale de l'innovation (Ontario)	 <b>Julie Daigle</b> Directrice régionale de l'innovation (Québec)	 <b>Tyson MacInnis</b> Directeur régional de l'innovation (Atlantique)

Nos **directrices et directeurs régionaux de l'innovation (DRI)** optimisent l'expérience du RCIA parce qu'ils sont **crédibles, compétents, stratégiques et bien connus** à l'échelle nationale et au sein de leurs marchés. Ces personnes travaillent ensemble pour résoudre les problèmes d'innovation et transformer nos membres en collaborateurs.

## Comment utiliser notre plateforme – démonstration

---

Les demandes se soumettent sur le portail des demandes du RCIA :  
<https://cfin-rcia.smartsimple.ca/>

Des questions de présélection d'admissibilité sont incluses dans le portail des demandes en ligne afin de s'assurer que les projets répondent aux exigences de base.

Consultez le Guide du programme pour savoir comment remplir chaque section de la demande.



RÉSEAU CANADIEN  
D'INNOVATION EN  
ALIMENTATION



MERCI

Écrivez à [innovation@cfin-rcia.ca](mailto:innovation@cfin-rcia.ca)  
pour entrer en contact avec nous et  
discuter de votre projet!